

<https://enseignants.se-unsa.org/Reconnaissance-de-la-fonction-de-professeur-principal-en-Segpa-premiere>



Reconnaissance de la fonction de professeur principal en Segpa : première victoire du SE-Unsa !

- Je suis... - ASH -
Date de mise en ligne : samedi 28 novembre 2020

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

À la suite à notre audience avec le ministère début novembre sur la situation des professeurs référents en Segpa, le SE-Unsa obtient une avancée importante : le principe de l'attribution de la part variable de l'Isoe pour les professeurs exerçant en Segpa.

Un premier pas

Le décret du 27 septembre 2019 avait suscité un certain espoir chez de nombreux enseignants de Segpa qui pensaient que leur rôle de professeur principal était enfin reconnu.

C'est précisément sur ce texte que la Direction générale des ressources humaines du ministère s'est appuyée pour commencer à corriger une injustice flagrante.

En effet, si l'on se fie à la [circulaire n° 2015-176 du 28 octobre 2015](#) et à la [circulaire A1-4 n° 2018-108 du 10 octobre 2018](#) relative au rôle de professeur principal dans les collèges et les lycées, il apparaît clairement que le champ des missions des professeurs référents de Segpa couvre exactement celui de leurs collègues professeurs principaux en collège ou lycée.

Pour le ministère, concernant les niveaux de 6e et 5e, la mission de professeur principal relève de la responsabilité des directeurs adjoints chargés de Segpa. Cette interprétation n'est pas celle du SE-Unsa.

En revanche, il est explicitement indiqué que la fonction de professeur principal doit être reconnue, dès cette année, pour les enseignants de 3e.

Rien ne s'oppose, par ailleurs, à ce qu'à terme les professeurs de 4e Segpa soient également concernés par l'octroi de la part variable de l'Isoe.

Une revendication pour tous les personnels

Évidemment, le SE-Unsa envisage cette avancée sans exclusive : professeur des écoles et PLP sont solidaires dans les équipes pédagogiques et font un travail difficile auprès d'un public souvent fragile. Ils doivent pouvoir bénéficier les uns et les autres d'un véritable statut de professeur principal.

De la 6e à la 3e, tous les professeurs, quel que soit leur corps d'appartenance, doivent pouvoir prétendre à cette rémunération. Ils n'ont pas à faire les preuves d'un travail effectif.

Dès lors, pour les PE exerçant la mission de professeur principale et qui ne perçoivent pas l'Isoe, il reste à définir le véhicule indemnitaire et l'enveloppe budgétaire sur laquelle pourrait porter ce juste effort.

L'avis du SE-Unsa

Les efforts du SE-Unsa commencent à porter leurs fruits mais les personnels devront encore faire preuve de patience.

Le SE-Unsa sera vigilant quant au versement effectif, dès cette année, de la part variable de l'Isoe pour les PLP de 3e. Il est impératif que la note ministérielle soit déclinée rapidement localement.

Le SE-Unsa réclame désormais un traitement équitable de tous les enseignants exerçant en Segpa.